

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 DE LA VILLE DE VINCENNES

- Conseil municipal du 22 mars 2023 -



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PACTE ECO-CITOYEN 2022-2027	5
2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
2.1 Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature	7
Adapter nos règles d'urbanisme aux enjeux climatiques	7
Sensibiliser à la place de la nature en ville et enrichir le patrimoine arboré	7
Végétaliser les espaces publics	8
Lutter contre les îlots de chaleur	8
Préserver la ressource en eau	9
2.2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux	10
Plan Vélo & Mobilités douces 2022-2028	10
Favoriser l'usage du vélo	11
Encourager le partage de l'espace public dès le plus jeune âge	12
Réduire le nombre de véhicules thermiques	12
3. RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	13
3.1 Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements	13
Rénover l'habitat	13
3.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage	14
Construire, rénover le bâti de manière responsable	14
Gestion raisonnée de l'éclairage	15
3.3 Développer la production d'énergie renouvelables au niveau des bâtiments	15
4. PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ	16
4.1 Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable	16
Développer l'agriculture urbaine	16
4.2 Réduire, collecter valoriser les déchets produits et accompagner les gestes de tri	16
Offrir une alimentation de qualité dans les établissements scolaires	16
Valoriser les déchets alimentaires	17
Favoriser les démarches d'économie circulaire	17
4.3 Identifier et prévenir les risques sur la santé	18
Dépollution du collège Saint-Exupéry	18
Lutter contre les perturbateurs endocriniens	18
Lutter contre les nuisances sonores du RER	19
Surveiller la qualité de l'air	19
Corréler le sport et la santé	19

5. FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF	20
5.1 Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires	20
4 ^e Plan Inclusion et Handicaps	20
Politique de logements sociaux	21
Egalité Femme Homme	21
Aider les projets des jeunes (17-25 ans)	21
Soutenir les associations sociales	21
Coopération internationale	21
5.2 Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes	22
Sensibiliser à la transition écologique	22
Accompagner les projets citoyens ou associatifs en faveur du développement durable	22
Déployer l'Open data	22
5.3 Encourager la participation citoyenne	23
Favoriser les démarches participatives	23
La vie démocratique locale	23
6. RENFORCER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION	24
6.1 Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services	24
Politique volontariste d'achats durables et socialement responsables	24
Stratégie numérique responsable	24
Renouveler la flotte de véhicules	25
6.2 Mobiliser les agents au sein de la collectivité	25
Mobiliser les agents municipaux	25
Accompagner les agents dans la prise en main des outils dématérialisés	25
6.3 Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité	25
Favoriser les temps d'échanges avec les agents	25
Sensibiliser aux handicaps	25

INTRODUCTION

L'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), impose dans les communes de plus de 50 000 habitants et préalablement aux débats sur le Rapport d'orientation budgétaire, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire. Ce rapport doit également faire état des orientations et programmes mis en place afin d'améliorer cette situation et contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le contenu de ce rapport comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

L'article D 2311-15 du CGCT prévoit également que ces bilans comportent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.

Pour la 8^e année consécutive, la Ville de Vincennes réalise son rapport annuel.

L'objectif est de :

- rappeler les éléments structurant la démarche de développement durable vincennoise au travers notamment du Pacte Eco-citoyen adopté le 29 juin dernier,
- rendre compte des réalisations phares menées en 2022 répondant aux cinq engagements du développement durable.

Le présent rapport expose le panorama des actions structurantes qui ont pu être menées par la Ville au cours de l'année 2022. Elles sont sélectionnées selon qu'elles contribuent majoritairement à l'un ou l'autre des cinq engagements de développement durable prévus à l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. la transition vers une économie circulaire et la lutte contre le changement climatique.

Dans ces finalités se retrouvent, pour tout ou partie, et adaptés au périmètre communal, les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU formant le cadre de référence universel.



PEC N°XX

Les actions inscrites dans le Pacte Eco-citoyen 2022-2027 sont identifiées grâce au logo.

Le maire de Vincennes, Charlotte Libert-Albanet et Marie-Hélène Boilot, conseillère municipale chargée de l'Écocitoyenneté



CETTE ANNÉE 2022 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'ÉLABORATION ET L'ADOPTION DU PACTE ECO-CITOYEN : véritable outil fédérateur de la Ville sur la question environnementale. Son ambition s'exprime à travers le budget consacré de 55 millions d'euros investis dans les six prochaines années. Le 14 décembre 2022, le prix d'excellence de la Marianne d'or a été décerné à la Ville pour cette démarche.

I. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PACTE ECO-CITOYEN 2022-2027

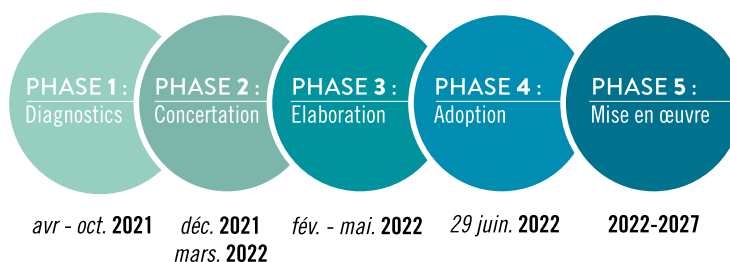
La Ville de Vincennes, au travers des Actes I et II de l'Agenda 21 et de la Charte 21, a été la première ville du Val-de-Marne à s'engager de façon concrète et active en faveur du développement durable. En 2006, la Ville disposait déjà d'une charte pour une administration écoresponsable. Elle s'est dotée d'un Agenda 21 en 2010. Elle a poursuivi et amplifié son engagement par la création d'une nouvelle Charte 21 pour la période 2015-2019 suivi de l'adoption d'un Acte II de l'Agenda 21 pour la période 2017-2021.



Adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 29 juin 2022, le Pacte Eco-citoyen 2022-2027 ouvre un nouveau chapitre de l'action municipale et réaffirme l'ambition forte de la Ville en matière de transition écologique et énergétique.

Véritable plan local de développement durable, ce Pacte Eco-citoyen s'inscrit autour de cinq thématiques : le climat, l'énergie, la solidarité, la santé ainsi que la production et la consommation. Son objectif est d'apporter des réponses locales et concrètes au travers de 118 actions.

La soirée de lancement, ouverte au public, s'est tenue le mercredi 8 décembre 2021 à l'Hôtel de Ville. Près de 150 citoyens ont participé aux différents temps forts de la soirée. C'est ainsi qu'en l'espace de 6 mois seulement, la Ville a lancé la démarche, concerté les acteurs locaux, co-construit puis adopté ce plan ambitieux fin juin 2022.



À compter de 2022, il n'y a plus deux plans d'actions distincts, comme c'était le cas avec l'Agenda 21 et la Charte 21. En effet, le Pacte Eco-citoyen comprend, un volet « interne », afin de renforcer la cohérence des projets et d'améliorer la visibilité des actions menées au sein des services municipaux.

Dans ce Pacte Eco-citoyen, le mot « citoyen » compte autant que le mot « éco » : les citoyens ont été membres à part entière de la démarche d'élaboration en venant soumettre leurs contributions sur le site jeparticipe.vincennes.fr ou lors des ateliers participatifs.

Près de 300 personnes se sont mobilisées durant la phase de réflexion via la plateforme contributive et via les quatre ateliers thématiques :



ATELIER N°1

« Habiter un logement sobre en énergie dans notre Ville »
le 11/01/2022

ATELIER N°2

« Être un citoyen impliqué dans notre Ville, solidaire et participative »
le 20/01/2022,

ATELIER N°3

« Repenser ses modes de déplacements et donner une place grandissante à la nature dans notre Ville »
le 02/02/2022

ATELIER N°4

« Adopter des habitudes de consommation responsable et prévenir les risques sur la santé dans notre Ville »
le 15/02/2022.



Dans un contexte sanitaire contraint, les inscriptions aux ateliers ont été limitées à 30 personnes, le but étant de faire émerger des idées constructives et d'accompagner de manière personnalisée tous les participants, quels que soient leur profil (âge, expertise, engagement associatif, etc.) et leur niveau de connaissances.

La Ville s'est entourée d'experts. Le cabinet conseil Carbone 4, référence en matière d'enjeux « énergie et climat », a porté un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (SCOPE 1 et 2¹) en 2021. Le cabinet Planète Publique a accompagné la Ville sur le volet « participatif » du Pacte.

Les élus municipaux ont été partie prenante notamment l'Adjoint au maire chargé du Développement durable et de l'Inclusion, la Conseillère municipale chargée de l'Ecocitoyenneté et l'Adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé. Ils ont porté l'ambition de la démarche et ont impulsé la dynamique de réalisation du Pacte.

Les agents des services municipaux se sont également beaucoup impliqués à plusieurs titres dans la conception du plan d'actions.

La Mission Développement Durable, service pilote pour l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte Eco-citoyen, a été étoffée avec l'arrivée en décembre 2022 d'une nouvelle responsable.

Enfin, le Comité Consultatif du Développement Durable (CCDD) qui rassemble élus et acteurs locaux (associations locales, membres du Conseil des seniors et des jeunes notamment) a apporté son expertise dans le domaine de la transition écologique. Il a participé en outre à l'élaboration du plan d'actions du Pacte Eco-citoyen par le biais d'un atelier spécifique animé par le cabinet Planète Publique.

¹**Scope 1** : émissions directes qui ont lieu sur le territoire de la commune / **Scope 2** : émissions indirectes de l'énergie liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid générées en dehors du périmètre de la Ville en lien avec les activités présentes sur la commune / **Scope 3** : autres émissions indirectes (exemples : achats de produits et services, transports de marchandises en amont, etc.).

2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature

La trame verte communale s'élève à près de 50 hectares avec notamment 11 squares et 6 jardins publics représentant 7,6 hectares. Le territoire vincennois compte 3 760 arbres dont 3 260 communaux avec 53 espèces différentes. En 20 ans, la Ville a planté 1 000 arbres supplémentaires et augmenté de près de 20 % les surfaces paysagères ces dix dernières années.

Végétaliser, désimpermeabiliser, protéger le patrimoine vert sont les engagements de la Ville pour laisser la place à la nature en ville. L'effort de désimpermeabilisation des sols se poursuit avec 5 700 m² traités en 2022 (soit + 10 %).

La Ville entend mettre à disposition de chaque Vincennois un espace vert public à dix minutes à pied de son domicile d'ici 2026. Elle veut saisir toutes les opportunités foncières pour créer des jardins et squares dans les quartiers vincennois. Ainsi, plus de 2 000 m² de jardins publics supplémentaires sur cinq sites sont projetés à l'horizon 2026. De même, la toiture du centre culturel et sportif Georges-Pompidou va être réaménagée sous la forme d'un vaste jardin public descendant en pente douce, sur 2 500 m². En outre, la préservation et le renforcement de la nature en ville passent par des règles et incitations retranscrites dans le cadre de la modification du Plan Local d'urbanisme (PLU).

ADAPTER NOS RÈGLES D'URBANISME AUX ENJEUX CLIMATIQUES

PEC N° 9

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) encadre le développement urbain d'une commune. Le PLU vincennois existe depuis 2007. Il a été modifié à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins ou effectuer des réajustements en fonction de l'évolution des textes. En 2022, la protection des espaces verts et du patrimoine arboré communal a été au cœur de la nouvelle modification du PLU.

Soumise à enquête publique au printemps 2022, la dernière version du PLU a été adoptée le 5 juillet pour une mise en application dès septembre 2022. Elle inscrit la protection du végétal et son développement dans les règles d'aménagement du territoire. Le PLU intègre désormais le recensement précis du patrimoine arboré privé et public à protéger en priorité du fait de leur intérêt (comme îlot de fraîcheur, pour le paysage, en tant qu'arbre remarquable...). Concernant les arbres remarquables, les travaux ayant pour effet de porter atteinte ou de supprimer un élément de paysage devront obligatoirement faire l'objet



d'une déclaration préalable de travaux. Le PLU rappelle les règles d'abattage des arbres. Il assure un traitement qualitatif des espaces verts aux abords de l'espace public et des règles de construction aux abords des arbres. Il impose un taux de végétalisation et de pleine terre en ville. Il rappelle l'importance de favoriser l'infiltration à même la terre des eaux pluviales ou leur stockage pour limiter les rejets dans le réseau.

Ainsi, ce sont environ 250 arbres (isolés ou groupés) qui ont été protégés dans ce cadre. Entre août et décembre 2022, ce sont trois arbres isolés qui ont été protégés (24 rue de la Renardière et 8 rue Saulpic). Le contrôle se fait durant l'instruction du dossier d'urbanisme.

SENSIBILISER À LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE ET ENRICHIR LE PATRIMOINE ARBORÉ

PEC N°3

Les arbres font l'objet d'une attention particulière à Vincennes. La place de la nature en ville, la préservation du patrimoine vert passent par différentes actions de sensibilisation et de pédagogie. Quatre-vingt arbres ont été ainsi plantés ou replantés au cours de l'année 2022 sur la commune.

En début d'année 2022, dans le cadre du réaménagement de la rue Segond, cinq érables ont été plantés en présence des enfants et des animateurs de l'accueil de loisirs du Sud, de Madame Josy Top, Adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé et Monsieur Alain Bonaventure, Conseiller municipal chargé des artisans commerçants et marchés de plein air.

Un autre temps de pédagogie s'est tenu début mars 2022, durant lequel les enfants de l'accueil de loisirs de l'école Simone-Veil ont participé à la plantation de nouveaux arbres dans la rue Mirabeau, à proximité de leur établissement.

De plus, en décembre 2022, la Ville a décidé la création d'un nouveau poste de Responsable du patrimoine arboré à compter de l'année 2023 dont l'une des tâches vise à assurer la mission de « police de l'arbre » : état des lieux, surveillance du patrimoine pendant les travaux de construction et de travaux publics, sensibilisation et préconisations relatives à la protection des arbres.



VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS PEC N°1



Initié en 2021, le projet de rénovation du quartier D'Estienne-d'Orves se poursuit. Ainsi, trois rues-jardins ont été aménagées entre 2021 et 2022. Les voies en « rue-jardin » peuvent être soit des zones de rencontre, soit des aires piétonnes. Cette végétalisation des rues repose aussi sur une proposition faite aux habitants de participer au projet en jardinant au pas de leurs portes.



Rue Eugénie-Gérard

Après la rue-jardin du Lieutenant-Quennehen (2021), la rue-jardin Eugène Loeuil (320 k€) et la rue-jardin Eugénie-Gérard (390 k€) voient le jour respectivement mi-avril et mi-mai 2022. Pour cette dernière, les travaux consistent en la réalisation d'une zone de rencontre, la conservation et la protection des arbres existants, leur mise à distance avec le stationnement, et la création de fosses de plantation plus généreuses. Des pavés de récupérations ont été utilisés pour cet aménagement. Les plantations ont pu être réalisées en décembre 2022, en présence des riverains.



Rue Villebois-Mareuil

Toujours dans le cadre de la rénovation du quartier d'Estienne-d'Orves, les travaux de la rue Villebois Mareuil ont débuté le 24 octobre 2022, avec une attention toute particulière portée aux arbres. Cette rue se caractérise par son double alignement de cerisiers du Japon. Les travaux consistent à conserver uniquement les places de stationnement les plus longues, ajouter des protections, créer des jardinières au pied des arbres, des fosses de plantation plus généreuses, des pavés de récupération enherbés sur les stationnements pour assurer la désimperméabilisation des sols et l'alimentation en eau des arbres.

LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR PEC N°10



La Ville de Vincennes s'est engagée dans la transformation de plusieurs de ses cours d'écoles en « cours ILOT ». ILOT comme : Investissement à Long Terme - Objectif Transition écologique et aussi comme îlot de fraîcheur. Trois écoles ont été concernées par ce projet soit près de 4 000 m² de cours : 650 m² à l'école maternelle de l'Est (450 k€), 1 681 m² à l'école élémentaire Est-Libération (580 k€) et 1 695 m² à l'école élémentaire Est-Passeleu (640 k€), regroupant au total près de 1 000 élèves.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX SONT :

- **D'améliorer le bien-être des élèves** avec des espaces mieux partagés et qui réhabilitent le lien entre l'enfant et la nature
- **de faire évoluer l'environnement des élèves** en remplaçant les revêtements des cours par des sols vivants, perméables et plantés, permettant un rafraîchissement naturel de la cour, notamment lors des fortes chaleurs.

Après avoir effectué un diagnostic de leur cour, les élèves et leurs enseignants ont formulé des propositions d'aménagement sous la forme de dessins et de maquettes, exposées au sein de l'école. Ce travail a été mené avec l'expertise du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94), et l'appui du paysagiste Wagon Landscaping.

La première partie des travaux de transformation des trois écoles a eu lieu durant l'été 2022. Les plantations et installations de mobilier interviennent à l'automne-hiver 2022/2023. Les toitures seront également végétalisées. À terme, d'autres écoles vincennesoises s'inscriront dans cette démarche de « cour ILOT ».

École de l'Est





PEC N°1

Les toitures et les terrasses des établissements scolaires bénéficieront de solutions de végétalisation adaptées à chaque établissement. A l'été 2022, l'étanchéité a été refaite au groupe scolaire Jean-Monnet pour accueillir 1 010 m² de toitures végétalisées. La surface totale des toitures végétalisées s'élève donc désormais aujourd'hui à 6 175 m².



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

PEC N°16

Pour le lavage de ses rues, la Ville utilise des réserves d'eau non potable recyclées issues du Dôme et de la place Diderot. Ces dernières années, le renouvellement des engins de lavage a permis de diminuer de moitié le volume d'eau nécessaire. Pendant l'été 2022, la Ville a réduit sa consommation d'eau et notamment pendant trois semaines sans lavage de rues. Début 2023, elle réduira la fréquence des lavages : trois passages par semaine en centre-ville et un passage dans les autres rues.

PERSPECTIVE(S)

Végétalisations :

- 2023 : rénovation du square Daumesnil avec plantations de décembre 2022 au printemps + 75 % surface végétale et plantation de 19 arbres
- 2023 : rénovation du square Saint-Louis et du Mail du 8 mai 1945
- 2023 : lancement des travaux de rénovation de la rue des Laitières
- 2023 : rénovation de la rue de Colmar
- 2023 : création d'un jardin public de 1 000 m² en cœur d'îlot au 122/126 rue de la Jarry dans le cadre d'une opération mixte de logements sociaux
- 2023 : extension du jardin du Cœur de Ville (320 m²)
- 2024 : création d'un jardin de 240 m² au 143 rue Diderot
- 2026 : ouverture d'un jardin public de 2 500 m² dans le cadre des travaux de rénovation du centre sportif et culturel Georges-Pompidou

2.2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux

Vincennes est une ville de près de 50 000 habitants marquée par une densité de population parmi les plus élevées de France (26 067 habitants/km²). Sur cet espace public contraint, 34 km de voirie se répartissent sur environ 23 km de voies communales, 8 km de voies départementales et 3 km de voies privées. Vincennes comptabilise plus de 22 kilomètres d'espaces apaisés sur les 34 km de voirie et 6 kilomètres de pistes ou bandes cyclables. La Municipalité s'est engagée depuis longtemps dans le développement des mobilités douces avec l'objectif d'être une ville 100 % apaisée.

En matière de mobilité, la commune possède une bonne desserte en transports en commun (RER A, métro 1, bus) auxquelles s'ajoutent les dix stations Vélib'.

75 % des Vincennois se déplacent quotidiennement à pied, à vélo ou en transports en commun. 40 % des cyclistes vincennois utilisent leur vélo au moins 5 fois par semaine. Au baromètre des villes cyclables publié par la Fédération des Usagers de la Bicyclette, Vincennes se classe 5^e du Val-de-Marne. Désormais, l'offre de parc de vélos existants se retrouve bien souvent saturée. Aussi, afin d'adapter le territoire vincennois aux usages de demain et d'encourager le recours aux mobilités douces, la Ville a adopté son plan Vélo et Mobilités douces 2022-2028.



PLAN VÉLO & MOBILITÉS DOUCES 2022-2028 PEC N° 20



Le plan Vélo & Mobilités douces a été adopté le 23 mars 2022, en s'appuyant notamment sur une concertation citoyenne avec plus de 1 000 participants.

11 millions seront investis sur les trois premières années du plan dont 5 seront consacrés spécifiquement aux aménagements cyclables. Il s'agit à la fois d'apaiser les circulations et de sécuriser les rues de la commune. Les objectifs sont multiples : la rénovation de nombreuses rues, la création de places, de zones de rencontres, l'élargissement des trottoirs, le déplacement d'une partie du stationnement de surface en souterrain, la généralisation de zones à 30 km/h, l'installation de bornes de recharges électriques, le développement des arceaux pour les deux roues.

Le plan d'actions intègre :

- **L'aménagement de 6,3 km de voies (20% de la voirie totale de Vincennes)** dont 1,5 km spécifiquement en piste ou bande cyclable hors avenue de Paris,
- **La création de plus de 300 places** couvertes ou sécurisées sont prévues,
- **La création de 8 axes principaux** : Avenue Aubert (section V. Basch-Egalité), itinéraire nord sud avenue de la République - rue de Montreuil nord, rue de Strasbourg, avenue Carnot, rue Félix-Faure, rue de l'Industrie, et rue de la Jarry (sous forme de rue vélo). S'y ajoute l'avenue de Paris (dans le cadre du futur RER Vélo, avec un projet parmi les plus avancés de la ligne A grâce à l'initiative de pré-étude menée par la Ville de Vincennes),
- **L'amélioration de deux axes** : Libération Sud et DeFrance avec un passage en piste bidirectionnelle,
- **Les aménagements en espaces apaisés de trois rues** : rue des Laitières, rue de Fontenay (entre J-Gaillard et rue de Montreuil) et rue de Montreuil (entre République et Fontenay),
- **Le passage à 30 km/h sur l'ensemble de la commune (hors certains grands axes)**. Cette disposition a été généralisée dès le 2 mai 2022 à l'exception de l'avenue de Paris et la rue Félix-Faure, toutes deux voies départementales classées à grande circulation, qui resteront à 50 km/h.



FAVORISER L'USAGE DU VÉLO

PEC N°21

En 2022, les aménagements ont permis la création de zones de rencontres sur la rue Eugène Loeuil, la rue Eugénie Gérard et la rue de Montreuil. La piste cyclable avenue Antoine Quinson réalisée en 2009 a été rénovée.

Mi-octobre 2022, deux rues structurantes ont été inaugurées : la rue de Strasbourg et la rue de Montreuil. La rue de Strasbourg, a été aménagée en espace apaisé avec une bande cyclable à contre-sens côté pair, le stationnement a été déplacé côté impair sur des espaces enherbés désimperméabilisés et une aire de livraison a été créée. Une liaison vélo est également ouverte avec la rue Charles-Pathé.

La rue de Montreuil, entre la rue de Fontenay et l'avenue de la République, a été aménagée en zone de rencontre : vitesse limitée à 20 km/h, priorité aux piétons, bordures de trottoir à niveau pour faciliter la traversée des piétons. Un double sens cyclable et deux aires de livraison ont été créés.

Rue de Strasbourg



La crainte du vol fait partie des principaux freins à l'utilisation du vélo. Aussi en octobre 2022, la Ville en lien avec la société Sharelock a inauguré des cadenas sécurisés et connectés sur des arceaux répartis dans toute la ville. Après avoir téléchargé l'application sur leur smartphone, les utilisateurs peuvent choisir leur cadenas sur une carte et le réserver. Arrivés à destination, ils se connectent au cadenas et attachent leur vélo à un « U » verrouillé et déverrouillé électroniquement.

En outre, chaque mois, deux ateliers de réparation de vélos s'installent à Vincennes, le triporteur et le Cycle Truck. Sans oublier les huit bornes de gonflage existantes. Par ailleurs, La Municipalité a très activement soutenu et autorisé (vote à l'unanimité) la rétrocession du fonds de commerce sis 7, place Bérault à la SASU Le Triporteur

(boutique dédiée à la maintenance de vélos et la vente de vélos cargo). En décembre 2022, la Ville a validé la subvention (4 000 €) de l'association Vincennes à Vélo pour son projet d'organisation d'une bourse à vélos à Vincennes et pour l'achat d'un graveur bicycode de vélos destiné à lutter contre le vol.

Pour les amateurs aguerris comme les débutants, le 36^e Festival international du voyage à vélo s'est tenu les 21 et 22 janvier 2023. Il a été organisé par l'association Cyclo-Camping International avec la Ville de Vincennes, l'Espace Sorano et Vincennes à Vélo. Au programme : stands (notamment de matériel spécialisé), rencontres, débats, films, et ateliers. Les plus jeunes sont conviés au Festival des enfants, où des aventuriers en herbe racontent leurs voyages.

PERSPECTIVE(S)

- 2024 : installation de dix stations de gonflages supplémentaires et de quinze totems de réparation

ENCOURAGER LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



PEC N°19

Le programme « Savoir rouler à vélo » est généralisé dans les écoles vincennoises afin que chaque enfant acquière une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. En mars 2022, huit classes, soit 200 élèves environ, principalement de CP, ont bénéficié de 10 heures de « formation », réparties en trois sessions : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler. En outre, les élèves de plusieurs écoles élémentaires vincennoises reçoivent chaque année une formation permettant l'obtention d'un permis piéton. La dernière session a eu lieu le 19 mai 2022 auprès d'une classe de CE2 de l'école Est Libération.

RÉDUIRE LE NOMBRE DE VÉHICULES THERMIQUES



PEC N°23

En 2022, la Ville a mis à disposition des Vincennois 36 points de recharge électrique permettant le branchement de tous les véhicules, y compris les vélos à assistance électrique. Pour les véhicules propres, les Vincennois peuvent également bénéficier de 2 heures de stationnement gratuit. La démarche s'effectue depuis le site : jemegare.fr/vincennes.fr



PEC N°26

La Ville souhaite réduire le nombre de véhicules thermiques de livraison. En 2022, le dialogue constructif engagé avec les entreprises qui livrent à domicile, a permis d'obtenir qu'elles réduisent considérablement leurs flottes de véhicules thermiques. Ainsi, Monoprix a changé entièrement sa flotte pour un parc de véhicules 100% électriques et Amazon a supprimé ses 8 fourgonnettes présentes quotidiennement en hyper-centre pour les remplacer uniquement par des vélos cargo.



PERSPECTIVE(S) :

- 2023 : travaux de requalification de l'avenue de Paris (rénovation des trottoirs, des jardinières et de l'éclairage public). Un projet commun porté avec la Ville de Saint-Mandé. Le Conseil départemental interviendra sur la voirie, en créant, en créant, une piste bidirectionnelle protégée, avec le soutien de la Région Île-de-France
- 2024 - 2025 : aménagements de pistes cyclables avenue Aubert, rue Defrance
- 2024 - 2025 : nouveau plan de circulation pour le quartier Est et création d'une vélorue (rue de la Jarry)

3. RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

La France a abordé l'hiver 2022-2023 avec un risque annoncé de pénurie électrique ou d'approvisionnement en gaz. Une mobilisation de tous, citoyens et collectivités est nécessaire pour tendre vers plus de sobriété énergétique.

Dès lors, le plan de sobriété énergétique de la Ville a été dévoilé mi-octobre 2022. Les mesures visent à réduire les consommations d'énergies, à économiser les fluides et à rationaliser l'utilisation des équipements publics.



Elles sont la continuité de la politique menée depuis plusieurs années dans ce domaine. Notamment, depuis les années 2000, les systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) centralisée dans les bâtiments municipaux permettent de piloter les installations de chauffage à distance de manière adaptée grâce à des sondes. En 2022, les actions du plan ont été réalisées à presque 100% et ont permis :

- le réglage de la température dans les bâtiments communaux à 19°C maximum, 20°C dans les crèches, 17°C dans les équipements sportifs,
- la suppression des radiateurs d'appoint dans les bureaux,
- la suppression de l'eau chaude dans la plupart des sanitaires,
- le remplacement de la patinoire par une piste de roller,
- la réduction des illuminations de Noël,
- la réduction de la consommation de l'éclairage nocturne,
- la diminution de la fréquence de lavage des rues.

Le décalage de mise en route du chauffage d'octobre à début novembre a permis une réduction de -35% de la consommation de gaz entre novembre 2021 et 2022. En 2022, la consommation électrique a baissé de 8% par rapport à 2021.

PAR AILLEURS, LA VILLE S'ENGAGE SUR TROIS AXES ÉNERGÉTIQUES :

1. la sobriété énergétique, en priorisant les besoins essentiels afin de réduire la demande,
2. l'efficacité énergétique, en réduisant la quantité d'énergie nécessaire pour un même besoin et en évitant le gaspillage,
3. et le développement des énergies renouvelables.

3.1 Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements

Les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments sont essentiels. A Vincennes, d'après le diagnostic « carbone et résilience » réalisé en 2021, 63 % des émissions de gaz à effet de serre sont liés au bâti.



RÉNOVER L'HABITAT PEC N°29

Dès 1999, Vincennes créait avec Montreuil, l'agence locale Montreuil Vincennes Énergie, dans le but d'agir en matière d'économies d'énergie, de rénovation et de transition énergétique. Devenue l'ALEC-MVE (Agence Locale de L'Énergie et du Climat de l'Est parisien - Maîtrisez Votre Énergie), cette structure accompagne les habitants et est un espace conseil de proximité de France Rénov' (service public national pour la rénovation de l'habitat). Le partenariat avec l'ALEC-MVE a permis en 2022, le suivi de 16 maisons dans le cadre du Pass Rénov Habitat, et de 95 copropriétés vincennes (pour un total de 3 465 logements) dont 17 nouvelles copropriétés inscrites sur le Coach Copro®. Trois ateliers collectifs de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ont été menés pour 96 personnes sensibilisées.



PEC N°30



En février et décembre 2022, Vincennes et l'ALEC-MVE ont organisé deux balades « Thermo'Copro » dans les rues de la ville pour sensibiliser les habitants aux déperditions thermiques des bâtiments.

L'association Soliha Vincennes (Solidaire pour l'Habitat), partenaire de la Ville, est habilitée à instruire les demandes des habitants afin d'obtenir des subventions ou des prêts pour des travaux d'amélioration de l'habitat et de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Sont concernés tous les travaux visant à favoriser le développement durable (économie d'énergie, économie d'eau...) et l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de confort, de salubrité, d'équipement des logements, d'accessibilité et d'adaptation aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

PEC N°34

Les seniors en difficulté peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle pour les aider à faire face à leurs dépenses d'énergie et de logement. En 2022, elle a été attribuée à 190 Vincennois.

Perspective(s) :

- **2023** : campagne de sensibilisation au programme national « Rénovons collectif » relatif à la rénovation énergétique des copropriétés
- **2023** : maintenir une réduction de -15% de la consommation de gaz dans les bâtiments municipaux par rapport à 2021
- **2023** : mise en œuvre de la généralisation du pilotage à distance des chauffages des bâtiments municipaux (15% du bâti restant à traiter, essentiellement des salles et gymnases).
- **2024** : constitution d'un Club Copro vincennois

3.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage

En 2022, un audit complet de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) a été mené ainsi qu'une campagne de calorifugeage (isolation pour éviter les déperditions de chaleur) des réseaux de chauffage. Cet audit permet de répondre aux objectifs du « décret tertiaire », qui impose une réduction progressive des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires avec une économie de 60 % d'énergie finale à l'horizon 2050.

En matière de rénovation ou de construction neuve, la Ville affirme sa volonté de porter des projets de bâtiments durables et performants.

CONSTRUIRE, RÉNOVER LE BÂTI DE MANIÈRE RESPONSABLE

PEC N°36



Le futur centre culturel et sportif Georges-Pompidou est conçu selon le principe d'un bâtiment passif. Les travaux débiteront dans le courant de l'année 2023. Ils intègrent l'utilisation

de matériaux biosourcés en traitement de la façade pour une isolation optimale, du chauffage avec renforcement de la géothermie par sondes. La totalité de la toiture sera végétalisée (700 m²). La place du végétal sera renforcée avec l'ouverture d'un jardin public de 2 500 m² accessible à tous.



De même, le nouveau gymnase rue Deffrance, dont l'ouverture est prévue dans les mois à venir, sera un bâtiment labellisé Bâtiment à Energie POSitive (BEPOS). Les

travaux intègrent 257 panneaux photovoltaïques soit environ 500 m² et une toiture végétalisée et potagère (65 m² de jardin vertical et 400 m² de bacs potagers pour une culture à valeur ajoutée).



Prévu à deux pas du complexe sportif Deffrance, le futur lycée à sections internationales, que construit la Région Ile-de-France, accueillera 1 050 élèves à la rentrée scolaire 2023-

2024. La première pierre a été posée le 14 mars 2022. La Ville a proposé que cet établissement porte le nom d'un couple vincennois : Suzanne et Michel Serres.

En 2022, la rénovation des façades et des châssis extérieurs de l'Hôtel de Ville est entrée dans sa dernière phase. Durant cette période, 56 personnages lumineux accrochés à l'échafaudage ont proposé des acrobaties et des chorégraphies tout en lumière. Ils ont été imaginés par le groupe Laps, collectif montreuillois de création et de production artistique. Conçus en Leds et en matériaux recyclés, ils consomment au total à peine plus qu'un appareil ménager courant.



Pour cet hiver 2022, la Ville de Vincennes a opté pour une alternative plus sobre que la patinoire du parvis de l'Hôtel de Ville : une piste de patins à roulettes/rollers bénéficiant d'une ambiance festive et musicale.

PERSPECTIVE(S) :

- **2023** : ouverture pour la rentrée scolaire 2023-2024 du nouveau lycée à sections internationales
- **2023** : ouverture du nouveau gymnase rue Deffrance
- **2023** : lancement des travaux de rénovation du centre sportif et culturel Georges-Pompidou
- **2023** : lancement des travaux de rénovation des façades de l'école de l'Ouest – élémentaire
- **2023** : achèvement des travaux du centre municipal de vacances situé à Habère-Poche en Haute-Savoie
- **2023** : lancement des études (18 mois) pour le futur marché global de performance (MGP) pour le bâti municipal dans le cadre de l'application du décret tertiaire pour dix ans
- **2024** : lancement des travaux d'aménagement de la future crèche de 45 places prévue pour la rentrée 2024 et située dans la Villa Aubert

GESTION RAISONNÉE DE L'ÉCLAIRAGE

La consommation de l'éclairage public à Vincennes s'élève à environ 1 mégawatt/heure par an pour l'ensemble des luminaires et correspond à environ 3,5 % des émissions de gaz à effet de serre de la Ville. Depuis 2015, la consommation baisse d'environ de 2 % chaque année soit près de 15 % en 7 ans.



PEC N°42

La Ville procède depuis plusieurs années au remplacement progressif des câbles et armoires vétustes et des sources lumineuses avec des Leds, moins énergivores. D'ici 2023, sur les 2 268 luminaires implantés sur le territoire communal, 1084 seront équipés en Leds, soit près de 50 % du patrimoine. Ce taux est bien supérieur à la moyenne nationale, qui s'élève, aujourd'hui, à environ 15 % selon l'Agence française de l'éclairage.



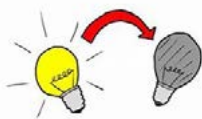
PEC N°43



La Ville a optimisé le temps d'éclairage public, ce qui a permis un gain de 30 minutes par jour soit 182 heures par an. Elle procède à un abaissement des hauteurs de feux et à un rabattement vers le sol, ainsi qu'à la suppression des sur-éclairages, avec une uniformisation de la puissance d'éclairage à 15 Lux moyen sur l'ensemble du territoire communal. La puissance a été abaissée de 30 % entre 23h et 5h du matin sur les nouveaux luminaires, soit une économie équivalente à 657 heures par an et par luminaire concerné. Un système de détecteurs de présence est également en test sur le trottoir de l'avenue Victor-Basch entre l'avenue Quinson et la place Bérault. Il devrait être adopté dans les squares ouverts, tels que le square Daumesnil en 2023.



PEC N°41



Depuis 2018, en application de la loi, les commerces et entreprises ont l'obligation, en France, d'éteindre leurs vitrines et enseignes lumineuses entre 1 h et 6 h du matin.

Au sein du Territoire Paris Est Marne & Bois, le nouveau Règlement local de publicité intercommunal, qui s'applique à Vincennes, impose des horaires plus restrictifs : l'ensemble des sources lumineuses provenant d'un commerce (enseigne, écran, vitrine, boutique) doivent être éteintes entre 23h et 7h, sauf si le commerce est en activité. Par ailleurs,

le décret n°2022-1295 du 5 octobre 2022 interdit de maintenir la porte des commerces ouverte lorsque le système de chauffage (ou de climatisation en été) est activé. La Ville procède à des contrôles inopinés la nuit. Elle a déjà dressé, fin décembre 2022, 25 constats d'infraction portant sur des commerces et enseignes éclairés la nuit.

PERSPECTIVE(S) :

2023 : expérimentation de la baisse de l'intensité lumineuse la nuit sur quelques rues.

Certaines rues du Centre-ville sont déjà équipées et pourront être testées.

2024 : extinction des mobiliers urbains publicitaires entre 1h et 6h

3.3 Développer la production d'énergie renouvelables au niveau des bâtiments

CONSTRUIRE, RÉNOVER LE BÂTI DE MANIÈRE RESPONSABLE



PEC N°46

Les projets de rénovation du centre Georges-Pompidou et le gymnase rue DeFrance prévoient la production d'énergie renouvelable. Pour le centre Georges-Pompidou, c'est la géothermie qui est pressentie pour le chauffage. Aucun puisage d'eau dans les nappes phréatiques ne sera nécessaire car le système de géothermie prévu fonctionnera via une sonde verticale, soit des tuyaux échangeant la chaleur avec le sol en circuit fermé.



PEC N°45

Pour le gymnase rue DeFrance, 257 panneaux photovoltaïques seront installés pour la production d'électricité soit environ 500 m² de panneaux. Sur la toiture, les rangées de panneaux photovoltaïques et de bacs potagers seront en mis en alternance et 8 panneaux thermiques serviront à la production d'eau chaude soit 18,4 m².

4. PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CREER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE A LA SANTE

La Ville de Vincennes se donne les moyens de proposer un cadre de vie sain et serein à ses concitoyens. Une attention particulière est portée aux écoliers notamment au sein des bâtiments scolaires dans lesquels ils évoluent, l'environnement scolaire et la qualité des produits qu'ils mangent. Dotée de cinq groupes scolaires (maternelles et primaires), cinq écoles maternelles et trois écoles élémentaires, la Ville œuvre sur plusieurs fronts : une nourriture de qualité et responsable, une renaturation en vue du développement de l'agriculture urbaine, une gestion et une valorisation des déchets dans une démarche d'économie circulaire et la lutte contre les nuisances et pollutions environnementales.

4.1 Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable

La Ville met en œuvre un plan de développement de l'agriculture urbaine en identifiant les toitures des équipements publics (écoles, crèches) qui seraient le support de ces pratiques. Elle ambitionne d'atteindre plus de 4 000 m² de terres cultivées et de conventionner avec une association d'agriculteurs professionnels pour gérer ces lieux.



DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE

PEC N°51

En 2022, trois sites ont été retenus pour déployer d'ici à 2026 l'agriculture urbaine au sein des établissements scolaires pour une surface cumulée de 2 286 m² :

- La toiture de l'école maternelle de l'Est (568 m²) avec la serre pour partie (50 m²) et le potager pour partie (75 m²),
- La toiture du groupe scolaire du Sud (1 100 m²),
- La toiture du futur gymnase rue Defrance (445 m²) et espaliers contre la façade de l'immeuble mitoyen (48 m²) avec un accès sécurisé pour des cultures gérées par des agriculteurs professionnels pour une culture à valeur ajoutée.

PERSPECTIVE(S) :

Projet d'agriculture urbaine sur la période 2024-2026

- Terrasse du groupe scolaire Sud
- Terrasse de l'école maternelle de l'Est intégrant la serre et le potager.

4.2 Réduire, collecter valoriser les déchets produits et accompagner les gestes de tri

OFFRIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



PEC N°52



Près de 1 400 repas sont livrés et 1 700 repas sont préparés sur place dans les 13 restaurants scolaires communaux avec en moyenne 85 % d'élèves fréquentant quotidiennement les cantines. Depuis la rentrée 2022, la cantine propose des produits de qualité et responsables : 100 % des crudités, légumes, fromages et laitages, des fruits et des œufs (sauf les œufs coques qui sont plein-air) sont issus de l'agriculture biologique. De même, du pain bio est servi une fois par semaine tandis que le reste de la semaine le pain est fourni par des boulangers vincennois. Enfin, 100 % des viandes disposent du Label Rouge et

100 % des poissons sont labellisés pêche durable MSC.



PEC N°53

Des menus végétariens sont proposés au moins une fois par semaine.

Outre la qualité des repas et l'équilibre nutritionnel, la Sogeres, spécialiste de la restauration collective mandaté par la Ville, offre une prestation sans plastique avec le recours dès que possible à des circuits courts auprès de producteurs locaux à l'image d'Ile-de-France Terre de Saveurs, Coop bio, des vergers de Cossigny ou encore de la ferme de Sigy.



VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

PEC N°63 ET N° 58

Mise en place depuis plusieurs années, la valorisation des déchets alimentaires de la restauration scolaire se fait par la méthanisation. Des sensibilisations au gaspillage, au tri et au recyclage sont proposées aux élèves durant la pause méridienne.



En avril 2022, des bacs à compost ont été installés à l'école maternelle Clément-Viénot, une première pour les petits. Les enfants ont pu apprendre l'intérêt du compostage en participant à un jeu de questions/réponses sur ce thème. Depuis, le territoire Paris Est Marne & Bois a équipé de composteurs les douze accueils de loisirs et écoles de la Ville.



FAVORISER LES DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PEC N°62



Une seconde vie pour les masques usagés : en janvier 2022, en partenariat avec la société Plaxtil, des collecteurs de masques jetables usagés ont été mis à disposition à l'Hôtel de Ville, à Cœur de Ville, à la Bibliothèque de l'Est Denis-Diderot, à la Bibliothèque de l'Ouest Christine-de-Pisan et au gymnase du Parc du Château rue des Vignerons. L'objectif était de les convertir en objets plastiques utilisables au profit des Vincennois. Cette démarche d'économie circulaire a permis une transformation des masques sous forme de règles, équerres et rapporteurs qui ont été distribués dans les écoles à la rentrée scolaire (au total : 2 150 kits pour 20 000 masques collectés).



Le retour du principe de la consigne chez les commerçants : subventionnée par la Ville, l'association vincennoise « Ça nous emballe », propose à ses clients (commerçants, restaurateurs, traiteurs) des boîtes en verre pour les plats à emporter en échange d'une consigne de 3€. Celle-ci est ensuite restituée lorsque la boîte est rapportée dans n'importe quel commerce du réseau. Les contenants en verre (fabriqués en France et micro-ondables) sont livrés aux restaurateurs par les bénévoles de l'association en vélo-cargo.

Six commerçants vincennois engagés sont déjà partie prenante : Delicias de Belém, cuisine portugaise ; La Bottega Del Pozzo, traiteur italien ; Coup de bol, cuisine traditionnelle ; Les Saveurs de Djerba, restaurant tunisien ; Sushi Sei, restaurant japonais et Yenna, traiteur marocain présent sur les marchés. Près de 3 000 emballages à usage unique ont déjà été évités sur le territoire.

PERSPECTIVE (S) :

- 2023 : ouverture de la Recyclerie de Saint-Mandé située au 47 avenue du Général de Gaulle d'une superficie de 250 m². Ce lieu, qui sera accessible aux Vincennois, vise à collecter, revaloriser et revendre les objets du quotidien pour leur donner une seconde vie.

4.3 Identifier et prévenir les risques sur la santé

La Ville souhaite formaliser un Plan Santé Environnement pour définir des actions spécifiques visant à comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques et aux nuisances environnementales (comme le bruit ou les ondes) pour offrir un environnement favorable à la santé de tous. La lutte contre les perturbateurs endocriniens s'inscrit dans ce cadre. En effet, la Ville a signé la Charte « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé depuis 2019. Par ailleurs, ce plan concerne également la mise en place de capteurs CO₂ et des campagnes de surveillance de la qualité de l'air dans les équipements publics.

DÉPOLLUTION DU TERRAIN DU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY

PEC N°72



Après le transfert du collège par le Conseil départemental et de la crèche par la Ville, le Département a élaboré un plan de gestion du site du collège Saint-Exupéry, validé par les services de l'État, afin de définir précisément les travaux de dépollution à réaliser dans toute la zone impactée. Présenté en Conseil municipal du 29 juin 2022, le protocole définit notamment les opérations que mènera chaque collectivité. Le 20 octobre 2022, une réunion publique a permis d'informer les riverains sur les futurs chantiers de dépollution et de reconstruction du collège Saint-Exupéry. Les travaux de dépollution débuteront en 2023, avant de laisser place, en 2026, à sa rénovation.

À l'horizon 2028, le collège Saint-Exupéry pourra réintégrer son site original.

LUTTER CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

PEC N°71

La Ville s'est notamment faite accompagner par un cabinet d'expertise, Alisce, dès 2021, pour la réalisation de deux audits centrés sur un diagnostic santé/environnement des produits et pratiques de deux sites pilotes (crèche du Domaine du Bois et école élémentaire de l'Ouest), afin :

- De rechercher les principaux polluants identifiables (périmètre des perturbateurs endocriniens) ;
- Proposer des actions pour limiter ces expositions.

Des plans de changement (sur le long terme) ont été élaborés par la suite pour limiter la présence des perturbateurs endocriniens qui ont pu être identifiés et adopter de nouvelles pratiques en accord avec les conclusions de ces audits.

En 2022, la Ville a souhaité sensibiliser et proposer des actions concrètes de lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Depuis la rentrée scolaire 2022, les contenants plastiques pour les denrées alimentaires des cantines ont été proscrits et des bacs en inox sont utilisés pour le réchauffage. Les personnels de l'Enfance et la Petite enfance ont été sensibilisés à la question des perturbateurs endocriniens fin novembre 2022.



De même, la première édition de la « semaine des perturbateurs endocriniens » a été instaurée à destination des personnels des Accueils de loisirs, auprès des services et agents impliqués. Il s'agit d'identifier les sources de perturbateurs, réfléchir collectivement pour diminuer leur présence sans impacter les apports pédagogiques. Ces sensibilisations ont été suivies de faits : tri des produits de loisirs, contrôle et tri des produits de maquillage pour enfants et utilisation limitée aux grands événements, contrôle et tri des canapés et matelas de gym en plastique usagés et prévision de leur remplacement, vérification des produits d'entretien, aération régulière des espaces, réduction et tri des stocks de cartons et matériaux en plastique, pose des draps sur les matelas en plastique utilisés pour la sieste des enfants.

LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES DU RER



PEC N°65



Les voies du RER A occasionnent des nuisances sonores importantes de jour comme de nuit pour certains riverains vincennois et fontenaisiens. Un travail de cartographie des logements classés Points Noirs du Bruit (PNB, pics à plus de 70 dB de jour et 65 dB de nuit) avait été réalisé. À Vincennes, les mesures réalisées ont circonscrit cette situation au secteur de l'avenue Pierre- Brossolette, côté sud de la tranchée est du RER. Mobilisées pour trouver des solutions de protection, les communes de Fontenay et Vincennes ont privilégié, après consultation des riverains, des types de protection anti-bruit différentes, financées dans le cadre d'une convention passée fin 2019 entre l'État, la Région Île-de- France, le Conseil départemental du Val de Marne, la RATP et la Métropole du

Grand Paris. A Vincennes, en accord avec la majorité des habitants impactés, il a été décidé de privilégier une protection des façades au cas par cas tels que : le remplacement des fenêtres et huisseries, la pose d'aérations équipées de pièges à sons. La première phase en 2023 concernera la zone jouxtant Vincennes, à l'ouest du pont de la Pépinière.

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR



PEC N°66

Conformément à la législation, la Ville de Vincennes a procédé à des mesures de qualité de l'air intérieur dans les écoles élémentaires de la ville, avec des résultats satisfaisants. En janvier 2022, un capteur de CO₂ a été installé en janvier 2022 à l'espace restauration destiné au personnel municipal. Les capteurs de CO₂ ont également été installés dans les réfectoires des écoles (maternelles et élémentaires) ainsi que dans toutes les sections de crèches. Ce dispositif mesure la quantité de CO₂ dans l'air et déclenche un signal lorsque la concentration de ce gaz est trop importante et qu'il est nécessaire d'aérer les pièces. Ces capteurs mesurent aussi la température, l'humidité relative et la pression atmosphérique des espaces dans lesquels ils sont posés.

CORRÉLER LE SPORT ET LA SANTÉ

Au-delà du simple plaisir de la pratique, de préservation de la santé, le sport est un moyen d'éducation et de formation qui, outre la transmission de savoirs et de techniques, porte des valeurs de partage, d'inclusion et de citoyenneté. Le sport, facteur de bien-être, de santé est aussi un acteur de la cohésion sociale.

À l'initiative du Conseil des Jeunes de Vincennes, le Pass'Sport permet aux Vincennois de 11 à 20 ans de pratiquer des sports collectifs, du badminton, skateboard, roller, trottinette, etc.

Faisant face aux contraintes de la vie citadine et au stress, le sport offre un sas de détente et maintient en bonne santé. Le proche Bois de Vincennes est certes un incontournable pour courir et s'aérer mais la Ville de Vincennes a pris l'engagement d'encourager les pratiques sportives libres dans l'espace public, et de faciliter l'accès à une activité physique. Ainsi, en septembre 2022, sept agrès ont pris place en sur le jardin du Midi, à proximité du cours Marigny.



PEC N°72



Le 25 juin 2022, la Fête du Sport et la Journée de la Santé ont été couplées. Santé, sports, handisports (basket-fauteuil et le cécifoot) ont été mis à l'honneur lors de cet événement : stands, démonstrations, initiations, matchs amicaux, animations et déambulations de clowns.

En outre, la Ville de Vincennes Labellisée « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » accueillera en juillet 2024 une épreuve des Jeux olympiques sur son territoire. Le contre-la-montre cycliste cheminera dans plusieurs rues de la ville.

PERSPECTIVE(S) :

- 2023 : ouverture d'une « Maison Sport-Santé » destinée à recevoir tous les Vincennois désireux de reprendre une activité physique, ainsi que les personnes souffrant de maladies chroniques qui ont besoin, prescription médicale à l'appui, d'une pratique d'une activité physique adaptée
- 2023 : préparation en 2023 des Jeux Olympiques et paralympiques 2024

5. FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF

5.1 Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires

La Ville de Vincennes, fortement attachée aux valeurs de solidarité, est engagée de longue date en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion afin de promouvoir la participation et l'autonomie des habitants, et de leur faciliter l'accès à l'offre de services de la collectivité. En témoigne, la palette d'aides communales déjà mise en œuvre : aides et appui du CCAS, aide au loyer, aide chèque d'accompagnement, accès à l'épicerie sociale depuis plus de 7 ans grâce au partenariat avec la Croix-Rouge, allocations mensuelles d'aides aux dépenses d'énergie et de logement, actions en faveur des personnes en situation de handicap. Le 26 novembre 2022, le « Festival des solidarités » a permis encore une fois de mettre en lumière l'action des associations humanitaires vincennoises. La Ville de Vincennes œuvre également en faveur de l'égalité femme/homme et s'engage dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

4° PLAN INCLUSION ET HANDICAPS

PEC N°74



La Ville de Vincennes est engagée depuis de nombreuses années aux côtés des personnes en situation de handicap et a créé dès 2003, un Comité « Tout handicap ». Trois plans handicap ont été adoptés en 2006, 2011 et 2017.

Le 4° plan Inclusion Handicaps 2022-2027, a été voté à l'unanimité au Conseil Municipal du 17 février 2022. Les 70 actions prévues visent à prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap selon leur âge afin de construire un parcours de vie sans rupture. Il propose en outre des actions à destination des agents en termes de formation, sensibilisation et d'emploi de personnes. En parallèle, le plan de mise en accessibilité de la voirie est en cours de révision pour augmenter le pourcentage de voies accessibles aux personnes à mobilité réduite, créer des places de stationnement adaptées au-delà des exigences réglementaires, retirer au maximum le mobilier urbain des cheminements en plaçant l'éclairage en façades par exemple.

En juin 2022, les fêtes de quartier place Diderot et place Renon ont été organisées sur le thème de l'inclusion et intégré de multiples ateliers et activités sur ce thème et destiné à l'accueil de tous les publics.

Du lundi 14 au dimanche 20 novembre 2022, s'est tenue la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. En 2022, en plus d'un forum emploi organisé le 15 novembre en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville a également participé au Duoday le 17 novembre. Cette initiative permet à une entreprise, collectivité ou association, d'accueillir une personne handicapée en duo avec un professionnel volontaire. Ainsi, la Ville a accueilli cinq personnes en situation de handicap pour une immersion professionnelle en duo avec cinq agents qui se sont portés volontaires pour participer à cette expérience humaine forte.

PEC N°74

Depuis octobre 2022, l'espace jeunesse de la Médiathèque propose un choix de ressources pour les jeunes dyslexiques ou en difficulté de lecture ainsi qu'une offre numérique et des livres documentaires pour aider à comprendre la dyslexie et les troubles Dys. 276 livres adaptés dont 160 livres achetés en septembre 2022 (60 à la Médiathèque, 50 à la bibliothèque Est et 50 à la bibliothèque Ouest), 4 lecteurs Daisy, 3 liseuses spécifiques avec synthèse vocale, ressources en ligne, accueil personnalisé et une nouvelle référente Handicap, la Médiathèque diversifie et développe ses supports inclusifs. En outre, les bénéfices récoltés lors de la Braderie de la Médiathèque sont utilisés pour l'achat de nouvelles ressources adaptées aux Dys. Dans le cadre de la journée nationale des Dys, l'espace jeunesse a organisé une conférence le 14 octobre 2022 intitulée « Comprendre les troubles Dys pour mieux les accompagner » et le 15 octobre une rencontre contre parents : Café Dys intitulé « Aborder plus sereinement son rôle de parents d'enfants Dys ».

POLITIQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX



PEC N°76



Le taux de logements sociaux à Vincennes est, au 1^{er} janvier 2022, de 12,03 % avec 2 987 logements soit plus qu'un doublement par rapport à 2002. La Ville travaille également depuis plus de 40 ans, en partenariat avec la VINCEM, société d'économie mixte, pour l'aménagement urbain du territoire.

Projet Villa Aubert crédit @VINCEM

Le 7 mars 2022 a eu lieu la pose de la première pierre de la villa Aubert. Outre la préservation d'un cœur d'îlot végétalisé ;

un des objectifs de cette opération est la mixité sociale puisque le projet compte 76 logements sociaux sur les 155 logements construits. Le projet s'adresse en majorité à des étudiants grâce à une résidence, dont la gestion sera confiée à ARPEJ, mais aussi aux familles, avec des appartements familiaux et une crèche de 45 berceaux.

Le 17 mai 2022 a eu lieu la pose de la première pierre du projet situé 15 rue de Montreuil et qui verra le jour à l'automne 2023. Parmi les caractéristiques du projet, le caractère 100 % social de cette opération de 12 logements en centre-ville. Cet immeuble permettra de poursuivre le travail de maillage et de mixité sociale entrepris par la Ville à travers les projets qu'elle porte ou qu'elle soutient, et de proposer une activité commerciale en rez-de-chaussée afin de maintenir la vitalité économique à Vincennes.



EGALITÉ FEMME HOMME

PEC N°82



En mars 2022, la Ville a publié dans le Vincennes infos une série spéciale de trois portraits de femmes et un article sur la promotion de l'égalité femmes-hommes.

En outre, la Ville s'est mobilisée du 8 novembre au 1^{er} décembre 2022 dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre) et a présenté un dépliant d'informations dédié : « Faisons face au combat ». Ce dépliant a permis de communiquer à nouveau sur « le violentomètre » qui avait été diffusé massivement sur les baguettes des commerçants vincennois en 2021. Une programmation variée a permis d'offrir divers ateliers, spectacles, exposition et une course solidaire.



AIDER LES PROJETS DES JEUNES (17-25 ANS)

PEC N°80

Le Conseil municipal a attribué des aides à projets jeunes (APJ) à hauteur de 4 500 euros pour des projets humanitaires, solidaires ou artistiques présentés par des jeunes Vincennois. Quatre initiatives ont été menées : confection de 10 fauteuils handisport à Madagascar, réalisation d'une éco-pièce de théâtre en plein air, un podcast sur les quartiers d'affaires et leur insertion dans leur environnement et des baptêmes de l'air pour des enfants autistes.



SOUTENIR LES ASSOCIATIONS SOCIALES

PEC N°81

La Ville a alloué 78 000 euros aux associations à vocation sociale actives dans la ville. Les subventions attribuées aux Restos du cœur, au Secours catholique, à la Croix-Rouge et à l'association Entraide et Partage qui vient en aide aux SDF, ont augmenté de plus de 50 % depuis 2019.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le 28 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé un dispositif de coopération internationale avec Madagascar. Ce projet vise à développer les actions de coopération internationale et à accompagner la mobilité des jeunes Vincennois. Une convention, signée entre les partenaires du programme Territoires Volontaires (Vincennes, France Volontaires et la Délégation Catholique pour la Coopération – association reconnue d'utilité publique et agréée par l'État), prévoit le séjour à Madagascar de cinq jeunes Vincennois, ou scolarisés à Vincennes, de 18 à 25 ans, pendant huit mois. Sur place, ils accompliront des missions liées à l'éducation, à l'environnement, à l'agriculture ou au sport. La Ville accueillera, sur la même durée, un jeune Malgache, qui intégrera les services municipaux.

PERSPECTIVE(S) :

- 2023 : déploiement d'un plan de solidarité en complément des actions communales déjà en place
- 2023 : mise en œuvre du programme de coopération internationale à Madagascar

5.2 Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes

La culture et surtout la diversité culturelle sont un des vecteurs de transmission de savoirs et de connaissances sous toutes ses formes et ses formats. Elle contribue à l'épanouissement des êtres-vivants.

La Ville de Vincennes organise et accueille de nombreux événements sur son territoire et certains visent en particulier à informer, échanger, sensibiliser aux questions d'actualités en lien avec la protection de la biodiversité, la transition écologique et l'éco-citoyenneté.

SENSIBILISER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PEC N°85



Du 31 mai au 10 juin 2022, au Carré, les élèves du collège François-Giroud ont présenté une exposition sur le thème du changement climatique et

du vivant mêlant documentation, écriture, arts plastiques et production audiovisuelle. Un travail mené en transversalité par l'équipe enseignante avec des parents d'élèves. Les élus : Marie-Hélène Boilot, conseillère municipale chargée de l'Eco-citoyenneté, Odile Séguret, vice-présidente du Conseil départemental et Adjointe au maire chargée de l'Enfance, et Mathieu Beaufrère, Adjoint au maire chargé du développement durable et de l'inclusion, sont venus saluer ce projet. Cette exposition a de nouveau été valorisée dans le cadre de la Journée « Vincennes éco-citoyenne », programmée le 1er octobre 2022.

PEC N°83

Le 2 juillet 2022, s'est tenue la journée « Eco-village ». Les accueils de loisirs ont proposé un événement ouvert à tous et destiné notamment aux 6-11 ans sur le thème du développement durable, en partenariat avec l'Unicef, l'ALEC-MVE, le Territoire Paris Est Marne & Bois... Au programme, des jeux de piste sur l'air, des ateliers de création et de customisation, un spectacle, une chorale, des quiz et une exposition.



La Ville a accueilli la 3^e édition du festival « la Nuit de la transition » le 10 septembre 2022. Une sélection de courts métrages invite le public à venir rire et s'émouvoir

et être sensibilisés au changement climatique, à l'accroissement des risques sanitaires et environnementaux, la perte accélérée de la biodiversité, la raréfaction des ressources...



Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la Ville a organisé le 1^{er} octobre 2022, une journée dédiée à l'éco-citoyenneté. Cet événement a mis à l'honneur les talents de nos jardiniers ainsi que l'engagement des Vincennois et des associations en matière de biodiversité, mobilités douces, énergie, climat, santé, consommation responsable.

PEC N°4

Lors du 21^e concours régional des miels d'Île-de-France et du 5^e concours des miels métropolitains, la Ville a remporté une médaille d'or dans la catégorie « Miel toutes fleurs liquide » récolté au printemps 2022 grâce à la qualité de la récolte de 43,5 kg de miel du rucher municipal.

ACCOMPAGNER LES PROJETS CITOYENS OU ASSOCIATIFS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PEC N°87

La Ville soutient la démarche d'entreprendre et le secteur associatif, sources d'innovations et d'alternatives pérennes pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain à l'échelle locale. Dans cette dynamique, l'appel à projets développement durable destiné aux associations vincennoises a été reconduit, comme chaque année depuis 2011. Les projets retenus doivent aborder au moins l'un des thèmes liés au développement durable (nature en ville, gestion durable des déchets, santé/environnement, solidarité, écocitoyenneté, etc.). Après analyse des dossiers, le Conseil municipal a approuvé, le 15 décembre 2022, les participations financières aux projets présentés par les associations : Café bilingue Vincennes (720 euros), Vincennes Action Climat (3 500 euros), Protection Civile de Vincennes (6 157 euros) et Vincennes à Vélo (4 000 euros).

PERSPECTIVE(S) :

- 2023 : une nouvelle enveloppe de 5000 euros « Développement Durable », décorrélée de l'appel à projets, sera allouée aux associations spécialisées agissant en matière de développement durable

DÉPLOYER L'OPEN DATA



En octobre 2022, la Ville s'est dotée d'une nouvelle plateforme Open Data « données ouvertes » pour communiquer de manière ouverte et transparente. La mise à disposition des données publiques (chiffres clés du handicap, itinéraires vélo, délibérations, etc.) se fait via le site data.vincennes.fr. Deux possibilités de navigation sont possibles : par catalogue de données ou via les datavisualisations. La première permet des recherches par thématique, mot-clé, producteur des données (la ville, l'État, ou encore la RATP), type de vue (carte, analyse...). Les datavisualisations offrent quant à elles des entrées principales qui guident l'utilisateur du site : accessibilité, mobilité, vie citoyenne...

5.3 Encourager la participation citoyenne



FAVORISER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

PEC N°89



Tout comme le plan Vélo et Mobilités douces et le plan Inclusion et Handicaps, le Pacte Eco-citoyen a été élaboré selon une démarche participative. Ce dernier a mobilisé les citoyens, associations, services municipaux, membres du Comité Consultatif du Développement Durable (élu, membres du Conseil des seniors et du Conseil des jeunes de Vincennes, habitants et représentants associatifs investis dans le domaine du développement durable). Ainsi, près de 300 personnes se sont mobilisées durant la phase de réflexion via la plateforme contributive jeparticipe.vincennes.fr et les ateliers citoyens.

LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE

En outre, plusieurs instances permettent aux Vincennois de participer directement à la vie démocratique locale. Notamment trois conseils ont été créés pour permettre à toutes les générations de faire entendre leur voix :



Le Conseil municipal des enfants (CME) : les élèves de CM2 élisent 36 d'entre eux pour siéger à cette instance. Le CME travaille à la réalisation des projets en participant à des commissions hebdomadaires : Environnement et sécurité, Solidarité et santé, Culture et sport. Le CME est également placé sous le signe de l'apprentissage de la citoyenneté, puisque les jeunes élus profitent de leur mandat pour se familiariser avec le fonctionnement de différentes institutions. Le 22^e CME de Vincennes a été élu le 11 octobre 2022. Le 9 décembre 2022, dans le cadre du Téléthon, le CME a invité les jeunes de 9-12 ans à sa boum annuelle. Tous les dons récoltés ont été reversés au Téléthon.

- **Le Conseil des jeunes de Vincennes (CJV) :** il est composé de membres permanents âgés de 15 à 20 ans, scolarisés ou résidant à Vincennes. Il participe à la réalisation de projets citoyens et favorise la sensibilisation des jeunes aux questions de société et à leur concrétisation dans la ville. Une journée d'intégration s'est tenue le samedi 1er octobre 2022 au Carré. Le CJV se réunit les samedis au Carré.
- **Le Conseil des seniors :** il a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans désirant s'impliquer davantage dans la vie de la cité de proposer des projets pour améliorer la qualité de vie, notamment celle des personnes âgées. Trois commissions ont été constituées pour mettre en œuvre les projets : commission culture et loisirs, commission intergénérationnelle, commission Bien-vivre ensemble. En 2022, 3 ateliers « Bien dans son assiette » et 3 ateliers en lien avec la maîtrise de l'énergie ont été réalisés à destination des seniors. La Ville de Vincennes a organisé, le 8 décembre 2022, le 1^{er} Forum des Conseils des Seniors du Territoire Paris Est Marne & Bois.

6. RENFORCER L'ECO-EXEMPLARITE DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION

La responsabilité de la Municipalité est d'agir pour que l'administration, dans le fonctionnement de ses services, soit exemplaire.

6.1 Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services

POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACHATS DURABLES ET SOCIALEMENT RESPONSABLES PEC N°93



En tant qu'acheteur public, la Ville s'engage à optimiser l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les procédures de marchés et de commandes qu'elle met en œuvre.

La clause sociale est un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion. Cette dimension sociale a été instaurée dans les marchés publics de la Ville selon plusieurs formes :

- l'insertion professionnelle comme critère de choix de l'entreprise,
- l'insertion professionnelle comme condition d'exécution du marché,
- les marchés « réservés » s'adressant à des entreprises adaptées (EA) ou à des établissements et services d'aides par le travail (ESAT).

Cinq marchés publics, destinés à l'organisation de divers séjours (classes découvertes, séjours d'hiver/printemps/été à la montagne et séjour tourisme - itinérance vélo et train), pour les enfants et les adolescents sur les années 2022, 2023 et 2024 comportaient un critère de sélection des offres spécifique à l'aspect social. Le marché de prestations intellectuelles pour la conduite d'opérations pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou à Vincennes valorise le nombre d'heures d'insertion qui sera proposé par les postulants. Le marché pour les prestations de blanchissage et nettoyage d'articles textiles et de voilages pour les services municipaux a été réservé à des entreprises adaptées : « Les ateliers Clayes » et l'« ESAT Les cerisiers ».

Enfin, le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux visait un objectif de 7 920 heures d'insertion. Au total, il y a eu 9 552 heures d'insertion réalisées en 2022 soit 1 632 heures supplémentaires (+20,6%). Seize personnes ont été employées en insertion dans le cadre de ce marché.

De même, le marché de construction du futur gymnase rue Defrance visait un objectif de 1 200 heures d'insertion alors que 1 451 heures d'insertion ont réalisées sur cette opération (+21%). Neuf personnes ont été employées en insertion dans le cadre de ce marché.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE PEC N°101



La Ville a souhaité mieux appréhender l'usage de son parc de moyens d'impression afin notamment de diminuer son empreinte carbone et optimiser les coûts d'impression à la page. Ainsi, elle a réalisé en 2022 un audit sur les outils actuels par la société indépendante Print&Co2, spécialisée dans le domaine de l'impression. Les démarches de dématérialisations ayant été largement déployées au sein de la collectivité (procédure courrier, dématérialisation de la chaine comptable, dématérialisation des marchés procédures RH, ...), les imprimantes individuelles dites « de confort » sont, dans ce plan, supprimées. Les imprimantes seront paramétrées par défaut en noir et blanc et en recto/verso. Les outils couleurs seront, quant à eux, restreints à des usages et besoins très spécifiques liés à l'activité d'un service.

De même, les imprimantes multifonctions seront très largement mutualisées, un ratio d'une imprimante pour cinq postes informatiques (taux actuel de une pour trois) est prévu. Le parc d'imprimantes sera réduit de 33%. L'objectif est de diminuer le volume d'impression de 15 %.

En parallèle, la Ville a fait le choix de privilégier le réemploi et recyclage de 164 smartphones obsolètes par la société Remober et ainsi éviter l'émission de 0,9 tonnes eq. CO₂ soit l'équivalent de 4 290 kilomètres parcourus en voiture.

L'élaboration du plan de sobriété énergétique a également permis d'accélérer la mise en œuvre de plusieurs actions nécessaires à l'effort collectif attendu :

- l'extinction programmée des ordinateurs, des imprimantes et multifonctions à 21h,
- la mise en veille des écrans après 15 mn d'inutilisation,
- la mise en veille des ordinateurs, des imprimantes et multifonctions après 30 mn d'inutilisation.

Enfin, consciente des enjeux environnementaux, la Ville fait reprendre son matériel informatique usagé par un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT). De plus, régulièrement, un certain nombre d'ordinateurs est revendu pour la somme de 10 € aux agents du personnel sous conditions de ressources.

RENOUVELER LA FLOTTE DE VÉHICULES

PEC N°25



La Ville mène une politique de renouvellement des véhicules municipaux dont l'objectif est de réduire, d'optimiser et d'électrifier la flotte. La mutualisation de véhicules est mise en place dès qu'elle est possible

afin de diminuer leur nombre. Un plan pluriannuel de rénovation prévoit le remplacement par des véhicules électriques. La flotte de véhicules est composée de 53 véhicules dont 28 « véhicules propres » (52,8% de la flotte totale) :

16 électriques et 12 GPL. En 2022, la Ville a fait l'acquisition de 4 véhicules électriques (deux camions plateaux, un fourgon et une camionnette) pour 264 079€. La laveuse et la balayeuse thermiques ont été remplacées par deux véhicules électriques à location longue durée. En 2023, la flotte sera portée à 33 véhicules propres soit 62,2 %. A terme, la Ville projette 75% de véhicules propres pour sa flotte.

PEC N°27

Afin de promouvoir les modes de déplacements doux, des vélos de fonction sont mis à disposition des agents municipaux pour la réalisation de leurs missions : quatre vélos mixtes, un triporteur et un vélo à assistance électrique. De plus, pour inciter les agents à effectuer leur trajet domicile-travail, un forfait « mobilité durable » leur est proposé et un local vélos est mis à leur disposition.

6.2 Mobiliser les agents au sein de la collectivité

MOBILISER LES AGENTS MUNICIPAUX

PEC N°25



Dans le cadre de l'élaboration du Pacte Eco-Citoyen, les agents de différents services municipaux ont été sollicités le 10 février 2022 pour mener une réflexion et identifier les actions à consolider, maintenir et à développer de la Charte 21 et ainsi faire émerger des nouvelles actions à inscrire dans le Pacte. Cette démarche globale participative était préalable à la phase de rédaction du Pacte Eco-citoyen.

ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LA PRISE EN MAIN DES OUTILS DÉMATÉRIALISÉS

PEC N°100

En 2022, la Ville a déployé, pour ses agents, une plateforme pour se former sur les logiciels internes (FormAgent) en toute autonomie selon les besoins de chacun. Les tutoriels courts et ludiques proposent des ressources vidéos et/ou des modes d'emploi simplifiés sur les logiciels utilisés quotidiennement. Ces tutoriels concernent vingt-trois logiciels de gestion électronique du courrier (Maarch courrier), outils de bureautique (Onlyoffice), de gestion et planification des absences (Incovar), de gestion de carrière professionnelle et de dématérialisation des bulletins de salaire (Ciril Carrière), du système de double facteur d'authentification, messagerie (Zimbra), d'administration d'actes de décisions et délibérations (Oxyad), de gestion du recrutement (FlatchR), de gestion de la relation citoyenne (Capdémat) et le portail de demandes liées aux Ressources Humaines et la dématérialisation.

6.3 Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité

FAVORISER LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES AGENTS

PEC N°116

Les Conventions du personnel se sont déroulées les 22 et 24 mars 2022 sur le thème de l'égalité femmes/ hommes. À travers une pièce de théâtre et des mises en scène interactives, les agents ont pu être sensibilisés à cette thématique.

SENSIBILISER AUX HANDICAPS

PEC N°113

L'effectif de la Ville compte près de 6% d'agents reconnus travailleurs handicapés. A travers le plan Inclusion Handicaps, la sensibilisation des agents municipaux à l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit. Ce plan intègre également la formation à destination des équipes dans les crèches et accueils de loisirs ainsi que des animateurs des espaces jeunes et du Carré, afin de renforcer l'accueil des enfants comme des jeunes en situation de handicap. Certains animateurs sportifs vont par ailleurs être formés au handisport.

PERSPECTIVE(S) :

- 2023 : Conventions du personnel sur la thématique des perturbateurs endocriniens

POUR CONCLURE, LE PRÉSENT RAPPORT A MIS EN EXERGUE LES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 DONT UNE CINQUANTAINE SONT RELATIVES À LA FEUILLE DE ROUTE DU PACTE ECO-CITOYEN.